

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022 À 20H30

Présents : BADUEL Christine, BORIE Simon, BORNE Jérémie, CONDAMINE Géraud, CRUEGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, FLAGEL Marc, REALLON Marianne, RIGAUDIERE Vincent, VIGIE Cécile.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Simon BORIE

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Début de séance : 20h40

Monsieur le Maire souhaite débiter la séance par un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour et permet à Monsieur Combes présent dans l'assistance d'intervenir.

La commune, depuis, plusieurs années, entretient l'idée de pouvoir, en partenariat avec le conseil départemental, réaménager la route RD52 qui rejoint la Calmette au bourg et ce particulièrement au niveau des tournants au-dessous du cimetière. Cette portion de route, considérée comme dangereuse par les élus car régulièrement rendu glissante en cas de gel, mériterait d'être coupée. Plusieurs projets sont à l'étude, notamment un projet d'élargissement. Monsieur Combes, comme deux autres administrés sont directement concernés car leurs terrains pourraient être impactés par les différents projets.

Monsieur le Maire esquisse un plan afin de faire comprendre à l'ensemble du conseil et au public présent quelles pourraient être les possibilités afin de sécuriser la route.

Monsieur Combe donne son accord pour un élargissement de la route et uniquement.

I- BIEN A L'ETAT D'ABANDON :

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des conseillers ce qu'est un bien sans maître et en quoi la maison Puéchavy dans le village de Cornet entre dans la définition d'un bien à l'état d'abandon. Il explique la pression qui est aujourd'hui faite aux communes par l'état pour non-artificialiser les biens en les réhabilitant, limitant ainsi les logements vacants trop nombreux sur les territoires. L'enjeu : limiter les ruines et réduire les risques pour les populations.

Monsieur le Maire détaille la procédure pour qu'un bien à l'état d'abandon, sans maître, puisse être intégré dans le domaine privé de la commune.

Le bien doit répondre à plusieurs conditions : ne pas avoir de propriétaires connus ou d'héritiers depuis plus de 30 ans, ne pas avoir d'impôts payés depuis plus de 3 ans, être dans un état d'abandon manifeste.

Un arrêté du Maire, une publication et une délibération du conseil peuvent permettre cette acquisition.

Monsieur le Maire aborde le terme d'usucapion et en explique les grandes lignes.

Intervention de Monsieur Giraud qui demande au Maire la parole sur ce sujet : Monsieur Giraud demande que la lecture d'un courrier qui lui avait été adressé soit faite. Monsieur Giraud souhaite l'acquisition de la Maison Puechavy à Cornet, maison qui jouxte la sienne. Il y fait, selon termes, l'entretien régulier, aux yeux de tous et sans se cacher depuis des années. Il détient le droit par les héritiers de cette dernière de l'entretenir car ils renoncent à la succession et de ce fait à son entretien.

S'en suit un débat relativement tumultueux proche d'un brouhaha et ne permettant pas de discerner un discours clair d'aucun des partis. Le compte rendu sur ce sujet prend fin.

II- REGIME INDEMNITAIRE EMPLOYE COMMUNAL :

Monsieur le Maire explique que le CDD d'un an du cantonnier arrive à son terme le 31 août prochain. Un CDI lui sera proposé. Comme tout fonctionnaire territorial, il sera embauché en tant que stagiaire pendant un an puis titulaire. Il aura droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire à 10 points. Un entretien de fin de contrat aura lieu prochainement.

III- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que par un courrier du 29 juin dernier le conseil départemental avait acté l'attribution d'une subvention de 1 500€ pour l'achat de la saleuse.

Des dossiers de subventions au cantal solidaire peuvent être demandés également :

- Pour 2023 : le projet du cimetière
- Pour 2024 : le changement de chaudière

Une amende de police pourrait être demandée pour le projet du cimetière parallèlement.

Un bonus ruralité pourrait être demandé pour l'installation d'une pompe à chaleur.

Le conseil accepte toutes les propositions à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un nouveau décret devrait être édité concernant l'aire de grand passage à Leyritz car cette dernière, pour respecter la loi, doit faire 4 hectares. Elle n'en fait actuellement que 2. Son agrandissement interroge... car il empiéterait sur l'aire de modélisme récemment créé.

- L'eau manque cruellement dans notre département et plus largement sur le territoire national. La CABA s'inquiète des débits extraordinairement bas - 30 à 40 x moins élevé que d'ordinaire- .

- Monsieur le Maire interpelle les membres du conseil sur la pratique de plus en plus rependue de couper les éclairages publics à des heures définies par soucis d'économie et d'écologie. L'idée fait débat. A voir...

- la Fibre : plus de 78 logements ont été équipés. 1 refus a été observé. Le bourg est éligible et devrait l'accueillir prochainement.

- L'école : la convention qui nous lie avec la mairie de CRANDELLES concernant l'école et plus exactement les frais de fonctionnement a expiré en 2021.

-Le nombre d'enfants qui emprunterait le transport scolaire pour l'année 2022-2023 est de 4. Malgré ce petit nombre le conseil décide de maintenir le service pour une année encore et de voir l'année prochaine si le nombre d'enfants augmente.

Fin de séance 22h30.